

RESOLUTION SUR LE DESARMEMENT,
LA DENUCLÉARISATION, LA SÉCURITÉ ET LE
DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

La 20ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie à Addis Abéba du 12 au 15 novembre 1984 :

Ayant entendu le rapport du Président sortant sur la situation internationale notamment en ce qui concerne la course aux armements, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et la crise économique en Afrique,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire Général sur les problèmes de sécurité en Afrique et la menace causée par le programme nucléaire de l'Afrique du Sud ainsi que le développement que continue de connaître la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud,

Ayant entendu le Secrétaire Général des Nations Unies et la pertinence de ses points de vue sur le danger qui pèse sur toute la terre, y compris le Continent Africain, du fait de la course aux armements nucléaires et conventionnels,

Ayant à l'esprit la résolution 1652 (XVI), la résolution 38/181A ainsi que les autres résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Dénucléarisation de l'Afrique, et les régions environnantes,

Rappelant la résolution AHG/Res.11 (I) sur la Dénucléarisation de l'Afrique et les régions environnantes adoptée par la première session de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue au Caire en juillet 1964,

Rappelant la résolution 37/100 F sur le désarmement régional adoptée par les Nations Unies,

Profondément préoccupée par les effets néfastes de la course aux armements notamment leurs conséquences sur les politiques de développement,

Convaincue que seul le respect des dispositions assurant la paix et la sécurité internationales peut sauver l'Afrique du fléau d'une guerre nucléaire,

1. PREND ACTE de tous les rapports et de tous les points de vue exprimés au cours de la présente session ;

2. REAFFIRME la volonté politique de l'OUA de faire de l'Afrique une zone dénucléarisée afin d'éliminer toute menace nucléaire sur ce continent ;

3. LANCE UN APPEL PRESSANT à toute la Communauté internationale pour redoubler d'efforts en vue de faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce à son programme nucléaire et qu'elle utilise sa capacité nucléaire actuelle à des fins pacifiques ;

4. INVITE les Nations Unies à étudier les mesures pratiques concrètes susceptibles de permettre à l'OUA d'atteindre les objectifs exprimés dans sa déclaration solennelle d'il y a vingt ans ;

...2...

5. RECONNAIT qu'il existe une interrelation fonctionnelle entre le désarmement, la sécurité et le développement et qu'il soit envisagé, dans une première étape, l'institution d'une taxe de 5 % sur le budget militaire afin de créer une aide additionnelle pour financer les programmes de développement des pays du Tiers monde ;

6. INVITE par conséquent tous les Etats Membres du Continent à étudier et à prendre les mesures de désarmement régional préconisées par la résolution 37/100 F.

7. SOUTIENT la tenue d'une Conférence régionale sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique et INVITE le Secrétariat Général de l'OUA en collaboration avec l'UNIDIR et le Département des Nations Unies pour le désarmement à entreprendre les démarches nécessaires et les préparatifs pour la tenue de ladite Conférence ;

8. LANCE UN APPEL à l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique pour qu'elle négocie avec l'Afrique du Sud et obtienne d'inspecter et de contrôler ses installations nucléaires ;

9. DESAPPROUVE ET CONDAMNE SANS APPEL tout Etat, toute Institution ou toute Société qui coopérerait avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et favoriserait ainsi la politique inhumaine de ce régime ;

10. PRIE le Secrétaire Général de l'OUA de prendre toutes les dispositions pour demander aux Nations Unies de mettre en application les dispositifs 4, 6 et 7 de la présente résolution ;

11. PRIE le Secrétaire Général de l'OUA de faire rapport à la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.